

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 25 août 2009 à 18 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry et Guylaine Richer, MM. Michel Arcand et Pierre Bertrand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. adj., ainsi que M. Benoît Gagnon, commissaire.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-090825-2201

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 9 juin 2009.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-090825-2202

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

- 2.2.1 Renouvellement des assurances de la CSSMI pour 2009-2010 : information;
4. Nominations de gestionnaire durant la période estivale;
5. Protocole d'entente avec la Ville de Terrebonne : école Marie-Soleil-Tougas;
6. Rapport sur les adjudications de contrat durant la période estivale;

Adopté

NOMINATIONS DE GESTIONNAIRE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-090825-2203

ATTENDU le mandat de la direction générale de procéder aux nominations durant la période estivale (CE-060627 - 1397);

ATTENDU les recommandations unanimes des comités de sélection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ENTÉRINER les nominations suivantes :

- Mme Lorraine Hébert, direction adjointe d'école primaire;
- Mme Stéphanie Glaude, direction adjointe d'école primaire;
- Mme Katerine Lepipas, direction d'école secondaire;
- Mme Geneviève Lévesque, direction adjointe d'école secondaire;
- M. Marc Robillard, direction adjointe d'école secondaire;
- Mme Anne-Marie Dubé, direction adjointe d'école secondaire;
- M. Marc Turcotte, direction adjointe d'école secondaire;
- Mme Josée Brunelle, direction adjointe d'école secondaire;
- M. Stéphane Chapat, direction adjointe d'école secondaire;
- Mme Nathalie Plante, direction adjointe d'école secondaire;
- Mme Christine Lamarche, direction adjointe d'école secondaire;
- Mme Dominique Sévigny, direction d'école secondaire.

Tel que précisé à l'entente convenue entre l'ADEL et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 15 mars 2005, ces candidats seront soumis à une période de probation d'une durée de un an.

- M. Luc Carrière, direction adjointe du service des technologies de l'information;
- M. Jonathan Desjardins Mallette, direction adjointe du service des affaires corporatives et des communications;
- Mme Anne-Lise Gravel, direction adjointe du service de la formation générale des jeunes.

Tel que précisé dans la politique locale de gestion des cadres d'école de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ces candidats seront soumis à une période de probation d'une durée d'un an.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE TERREBONNE : ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS

Résolution n° CE-090825-2204

ATTENDU l'entente de 1998, concernant l'utilisation conjointe de biens et équipements entre le centre communautaire André-Guérard et l'école primaire de Terrebonne, laquelle contient un article 7.2 touchant l'utilisation de la bibliothèque André-Guérard par l'école Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU l'entente de 2004, concernant l'opération de la desserte scolaire à la bibliothèque municipale André-Guérard, laquelle prévoit des modalités relativement à l'utilisation de la bibliothèque ainsi qu'à d'autres échanges entre les parties;

ATTENDU que l'entente complémentaire de 2004 prévoit que les parties pourront mettre fin à l'entente en tout temps sur préavis d'au moins 30 jours;

ATTENDU que la capacité d'accueil de l'école prévoit l'utilisation des locaux de la Ville;

ATTENDU que l'entente avec la Ville devra maintenir l'utilisation de locaux polyvalents pour l'accueil des élèves;

ATTENDU la volonté de l'école Marie-Soleil-Tougas de rapatrier, sans affecter la capacité d'accueil de l'école, les livres actuellement situés à la bibliothèque municipale André-Guérard dans son école;

ATTENDU que le rapatriement de la bibliothèque dans les locaux de l'école fera en sorte qu'il sera nécessaire de déplacer du personnel de l'école dans les locaux de la Ville pour rendre certains services;

ATTENDU la résolution du conseil d'établissement de l'école Marie-Soleil-Tougas du 13 mai 2009 demandant la fin de l'entente complémentaire de 2004 à défaut d'une nouvelle entente satisfaisante pour l'école;

ATTENDU la correspondance de la Ville de Terrebonne concernant les réponses aux besoins actuels de l'école Marie-Soleil-Tougas dans la Bibliothèque André-Guérard.

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE DONNER, compte tenu de l'impossibilité pour la Ville de Terrebonne de rencontrer les besoins actuels de l'école Marie-Soleil-Tougas, avis écrit de la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de mettre fin à l'entente complémentaire de 2004;

DE REMERCIER la Ville de Terrebonne, pour la collaboration vécue au cours des dix dernières années, en ce qui a trait à la bibliothèque André-Guérard;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

Mme Karine Lefrançois occupe son siège à 19 h 5.

RAPPORT SUR LES ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

M. Yvon Truchon, directeur général adjoint, fait rapport et indique que les détails relativement à ces contrats seront présentés lors de la prochaine séance du comité exécutif.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-090825-2205

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 20.

Guylaine Richer, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général